

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriaty DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 011-4153/18/CM

**■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement
Prolongement de la ligne 2 du Métro de Bougainville au Boulevard Capitaine Gèze
et création d'un pôle d'échanges
MET 18/5553/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du prolongement vers le nord de la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, opération initiée par la Communauté Urbaine, à laquelle s'est substituée la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016, date de sa création, ont été réalisés :

- Le prolongement de la voie entre la station Bougainville (terminus actuel) et le boulevard du Capitaine Gèze et la création d'une nouvelle station terminus Capitaine Gèze.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal qui regroupera à terme, autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais.

Les travaux du pôle multimodal Gèze sont à ce jour terminés, aussi bien en ce qui concerne le génie civil que l'ensemble des équipements qui vont permettre d'assurer le fonctionnement de l'ensemble de la station.

Ce chantier a toutefois subi des retards liés à des facteurs externes portant, principalement :

- pour ce qui relève des travaux de génie civil, sur la nécessité d'organiser, à la demande des services de l'Etat (Direction des Affaires Culturelles) une fouille archéologique préventive dont l'ampleur -nettement plus conséquente que prévue- a été redimensionnée à hauteur des besoins, en entraînant un retard global de l'ordre d'une année sur le déroulement du chantier.

- pour ce qui concerne les équipements d'exploitation, sur le constat que les équipements du poste Zoccola, datant de l'origine de la mise en service du métro en 1977, ne pouvaient, pour des raisons techniques, intégrer certaines modifications indispensables à l'exploitation des systèmes de nouvelle génération nettement plus sophistiqués, dans les conditions de sécurité optimales requises.

La Métropole a donc décidé de refaire une partie de ces équipements (notamment ceux liés à la signalisation ferroviaire et sécuritaire du métro), ce qui a induit un nouveau retard sur les délais de chantier initialement prévus.

A ce jour, l'arrêté préfectoral approuvant le dossier de sécurité conditionnant l'autorisation des tests et essais a été signé fin janvier 2018.

Ceci a permis de procéder à l'électrification des voies ferrées entre la station Bougainville et la nouvelle station Gèze.

Le démarrage des essais statiques avant l'ouverture des voies a donc pu démarrer en février pour s'achever en mars 2018.

L'arrivée de la première rame de métro de la station Bougainville jusqu'au nouveau terminus Gèze a eu lieu le 30 mars 2018.

Les essais statiques, dynamiques et d'ensemble, après ouverture des voies, devraient se dérouler sur une période évaluée à six mois, afin de permettre l'instruction finale du Dossier de Sécurité par les organismes extérieurs habilités et les services de l'Etat et l'obtention de l'autorisation de mise en service.

**Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018**

Par délibération n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation globale de 79 995 528 euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro et la création d'un pôle d'échanges.

Par délibération n° DTUP 006-2288/10/CC du 1^{er} octobre 2010, le Conseil de Communauté a approuvé le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux.

Par délibération n° DTUP 005-129/13/CC du 22 mars 2013, le Conseil de Communauté a approuvé une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations 2009/00104 (Budget principal) et 2009/0104T (Budget annexe transport) pour un montant de 13,1 millions d'euros, portant ainsi le coût total de l'opération à 93 100 000 euros.

Par délibération du Conseil de Communauté n° DTM 003-444/14/CC du 9 octobre 2014, ce montant a été réparti entre les deux opérations précitées, et fixe le montant à 14 100 000 TTC en Budget principal et le montant à 66 053 511.67 HT en Budget annexe transport.

Par délibérations n° DTM 020-768/15/CC du 19 février 2015 et n° DTM 001-1144/15/CC du 3 juillet 2015, le Conseil de Communauté a approuvé une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations précitées en portant le montant de l'opération n° 2009/00104 (Budget principal) à 15 773 000 euros TTC et le montant de l'opération n° 2009/0104T (Budget annexe transport) à 76 687 740,67 euros hors taxes.

L'opération n° 2009/0104T (Budget annexe transport), prend à ce jour, dans le cadre du budget de la Métropole, le nom suivant : opération d'investissement n° 2009190400 - Etudes et travaux extension ligne 2 métro Bougainville – Capitaine Gèze. (Cette opération est enregistrée dans l'autorisation de programme 141410TP du programme n° 41 de la Métropole).

C'est le montant HT inscrit au budget annexe transport, de cette opération d'investissement, qui doit faire l'objet, à ce jour, d'une révision.

A ce titre, il est proposé de réviser le montant inscrit sur le budget annexe transport (opération d'investissement n° 2009190400) pour un montant de 8 500 000 euros hors taxes, ce qui porte son montant total à 85 187 740.67 euros HT.

Cette enveloppe globale permettra de prendre en compte :

- les montants déjà connus et/ou, à prévoir, pour solder, dans les meilleures conditions, les litiges financiers nés de l'exécution des différents marchés passés dans le cadre de l'opération dont il s'agit.

En effet, diverses réclamations formulées par les titulaires de différents marchés liés à l'opération de prolongement de la ligne 2 du Métro, de Bougainville au boulevard Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, ont été instruites après saisine du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends et Litiges en matière de marchés publics et doivent donner lieu au paiement des indemnités qui feront l'objet de protocoles transactionnels, suite aux avis émis par cette instance.

Il apparaît que l'analyse faite par le CCIRAL prend en compte la grande complexité du chantier, évoquée ci-dessus, son étendue et la prise en considération de sujétions importantes non normalement prévisibles, qui ont entraîné d'importants surcoûts non susceptibles d'être traités par avenants.

- les coûts supplémentaires liés au décalage de planning, ainsi que des travaux de finition indispensables à la mise en service de l'ouvrage, mais aussi pour faire face aux demandes du Service Techniques des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés, dit STRMTG (autorité qui contrôle les modalités de la mise en service des transports guidés) pouvant être formulées à l'occasion de l'analyse du dossier de sécurité et dont la prise en compte serait indispensable à l'obtention de l'autorisation de mise en service de la ligne et du pôle d'échanges.

Le montant inscrit sur le budget principal, pour cette opération, reste inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 portant approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 approuvant une affectation globale de 79 995 528 euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro et la création d'un pôle d'échanges.
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 006-2288/10/CC du 1er octobre 2010 approuvant le programme de l'opération ainsi que l'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux de cette opération.
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 005-129/13/CC du 22 mars 2013 approuvant une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations 2009/00104 et 2009/0104T pour un montant global de 13,1 millions d'euros, portant ainsi le coût total de l'opération à 93 100 000 euros.
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTM 003-444/14/CC du 9 octobre 2014 approuvant la répartition de l'affectation de l'opération entre le budget principal (opération 2009/00104) et le budget annexe Transports (opération 2009/0104T).
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTM 020-768/15/CC du 19 février 2015 portant approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération n° 2009/0104T, relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges, pour un montant de 3 580 000 euros hors taxes.
- Par délibération n° DTM 001-1144/15/CC du 3 juillet 2015, le Conseil de Communauté a approuvé une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations 2009/00104 et 2009/0104T, portant ainsi le montant de l'opération n° 2009/00104 en budget principal à 15 773 000 euros TTC et le montant de l'opération n° 2009/0104T en budget transports à 76 687 740,67 euros hors taxes.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 juin 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 8 500 000 euros hors taxes de l'opération d'investissement n° 2009190400 - Etudes et travaux extension ligne 2 métro Bougainville afin d'en permettre l'achèvement.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 8 500 000 euros hors taxes de l'opération d'investissement n° 2009190400 - Etudes et travaux extension ligne 2 métro Bougainville.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2009190400 - Etudes et travaux extension ligne 2 métro Bougainville pour un montant de 8 500 000 euros hors taxes rattachée au programme n° 41 - autorisation de programme n° 141410TP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget 2018 et suivant.
L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :
Mandaté antérieur : 67 452 496.95 euros hors taxes
CP 2018 : 6 179 931,00 euros hors taxes
CP 2019 : 11 555 312,72 euros hors taxes

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS